



Repérage des personnes adultes autistes en établissements sanitaires et médico-sociaux

> Guide à destination des parents, proches familiaux, curateurs ou tuteurs d'adultes accompagnés en établissements

> Qu'est-ce que l'autisme ?

L'autisme est un trouble du neuro-développement (TND) aux origines multifactorielles, apparaissant tôt dans le développement (premières années de vie), et caractérisé par :

- des difficultés en matière de communication sociale
- des intérêts et comportements restreints et répétitifs, et des particularités sensorielles

Les personnes autistes ont des compétences et des fonctionnements différents, c'est pourquoi l'on parle de **Troubles du Spectre de l'Autisme**. Ceux-ci sont souvent associés à d'autres troubles et/ou difficultés : épilepsie, hyperactivité, déficience intellectuelle, troubles du sommeil, de l'alimentation...

On estime qu'une personne sur 100 est concernée par l'autisme en France. Beaucoup d'adultes autistes n'ont pas eu de diagnostic lorsqu'ils étaient enfants. L'autisme est un trouble qui dure toute la vie, le diagnostic peut donc être effectué tout au long de celle-ci.

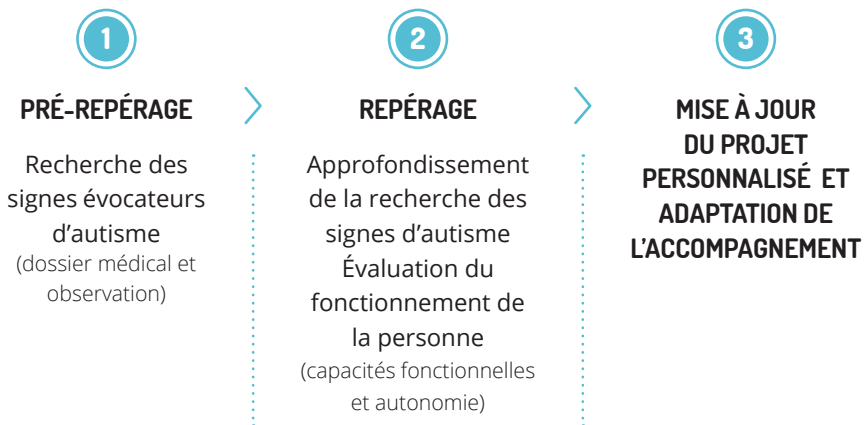
> Pourquoi se lancer dans cette démarche ?

La démarche de repérage des adultes autistes en établissements est mise en place dans l'objectif de leur faire **bénéficier d'une meilleure qualité de vie**. Grâce à un accompagnement adapté, le projet personnalisé de soins et d'interventions sera ajusté pour mieux vivre avec ce trouble.

> Qui est concerné par ce repérage ?

Votre proche qui est accompagné dans un établissement sanitaire ou médico-social.

> Comment ce repérage sera-t-il réalisé ?



> Quelle est votre place en tant que proche dans cette démarche ?

- Nécessité de recueillir le consentement

Si des signes d'appel dans le comportement de la personne ou son dossier médical conduisent à envisager l'éventualité d'un TSA, vous recevrez un courrier sollicitant votre accord pour la réalisation des évaluations complémentaires nécessaires à la confirmation de cette hypothèse. **Pour participer, il vous suffira alors de remplir le formulaire de consentement** qui vous sera envoyé avec ce courrier.

- Participation volontaire

La participation est entièrement volontaire : **vous serez libre d'accepter ou de refuser la participation de votre proche à cette démarche.** Vous pouvez également, à tout moment, changer d'avis et interrompre votre participation, sans conséquence sur le suivi de votre proche au sein de l'établissement.

- Données personnelles

Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité aux données de votre proche.





Groupement National
centres ressources autisme

Le repérage des personnes adultes autistes non diagnostiquées en établissements de santé mentale et en établissements médico-sociaux

handicap.gouv.fr



- Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions concernant la démarche ou encore l'exercice de vos droits et le traitement de vos données dans le cadre de cette démarche
- Pour contacter le **Centre Ressources Autismes de votre région :**

www.gncra.fr/les-fiches-des-cra

Groupement National des Centres Ressources Autismes
12 rue Monte-Cristo - 75020 Paris

www.gncra.fr

